

La RGPP au CMN

Rien à Gagner Pour les Personnels !

La Révision Générale des Politiques Publiques, révolution dans la réforme de l'État selon François Fillon, vise à pressurer les finances publiques et à la réduction drastique des moyens de l'État dont la doctrine "faire mieux avec moins" se traduit, entre autres, par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

La RGPP aura des conséquences dans tous les domaines de notre vie quotidienne (refonte de la carte judiciaire, suppressions de près de la moitié des conseils de prud'hommes, fermeture de services et d'hôpitaux de proximité, etc). Elle s'attaque aussi à l'éducation, la santé, la famille, l'emploi et la formation professionnelle, avec toujours comme objectif affiché, un moindre coût pour les finances publiques, moins d'emplois publics, moins de subventions, moins d'État.

Plusieurs axes de cette réforme touchent de plein fouet le ministère de la culture. Pour le CMN, on retiendra :

1. la décision d'une nouvelle vague de décentralisation de monuments vers les collectivités territoriales qui en feraient la demande, soit en transfert de propriété, soit en gestion.

La première vague de décentralisation était encadrée par la " loi relative aux libertés et responsabilités locales ", fondée sur des critères établis par la commission Rémond et limitée dans le temps. À ce jour, aucune collectivité territoriale ne peut plus postuler ; sur les 38 monuments initialement transférables, seuls 12 ont fait l'objet d'une convention de transfert. Cela n'empêche, on remet le couvert.

Cette deuxième décentralisation à la sauce RGPP se ferait sur la base du volontariat et actée par une simple convention de gestion passée avec l'État. Certains amis politiques, , sont déjà candidats, comme par exemple Patrick Devedjian, pour le domaine de Saint-Cloud.

2. le rapprochement recherché CMN-RMN sur les activités commerciales.

Sont envisagées la filialisation d'activités de la RMN ainsi que des filiales communes RMN/CMN. Une filiale est une société anonyme de droit privé (SA) appartenant à une maison mère RMN ou CMN. C'est la privatisation de pans entiers d'activités de l'État et de ses personnels. Pour les services concernés (édition, photographie, billetterie, comptoirs) privatisés en SA, les personnels auraient alors des garanties sociales amoindries. Ce rapprochement RMN/CMN est des plus inquiétants puisque la RMN a déjà montré ce dont elle était capable dans la gestion des Galeries Nationales du Grand Palais (GNGP) où la surveillance a été privatisée et donnée à la société FOSS. Les agents de cette société pourraient en dire long sur leurs conditions de travail, leurs rémunérations et leurs droits sociaux au quotidien.

3. La RMN et le CMN sont en concurrence pour récupérer les 7 Châteaux-Musées actuellement gérés par la DMF.

Le choix définitif sera fait par l'Élysée. Les conséquences tant pour les missions que pour les personnels seront graves et importantes dans un cas comme dans l'autre.

Deux chocs ont déjà ébranlé le CMN: la décentralisation et l'intégration de la maîtrise d'ouvrage, maintenant c'est au tour de la RGPP. Pour la 3^e fois les chantiers en cours sont bloqués, notamment le statut des contractuels. Les missions, emplois et salaires des personnels sont une fois de plus la dernière des préoccupations du gouvernement.

L'existence du CMN à long terme ne serait-elle pas remise en cause ?

- à travers la décentralisation, ce sont les sites les plus rentables participant à la mutualisation des moyens de fonctionnement, qui feront l'objet de demandes des collectivités territoriales.
- à travers le rapprochement RMN/CMN qui amène la privatisation des activités commerciales génératrices de ressources propres, c'est la privatisation des bénéfices qui est organisée.

Les différents scénarios envisagés par chaque établissement RMN et CMN n'ont pour but que de les conforter chacun dans leur survie. À l'heure des fusions, des économies, de la réduction des personnels, peut-on encore croire que deux établissements chargés de missions similaires vont encore coexister longtemps ?

Malgré les discours lénifiants, c'est bel et bien l'effacement du rôle de l'État qui est engagé. Rien de bon à attendre de la RGPP pour l'amélioration du service public et pour les personnels.